



Bernard Perrin

Quand au plan national la moitié des entreprises disparaissent avant 5 ans, la prévention des difficultés apparaît comme une priorité. La CCI a son rôle à jouer pour contribuer à réduire significativement ce taux de mortalité. Un rôle d'information, de détection, de formation et d'orientation vers les dispositifs et organismes spécialisés. Nous nous fixons un véritable challenge, celui d'expérimenter pendant la mandature un dispositif global et partenarial de prévention des risques de nos jeunes entreprises, pour qu'elles parviennent à maturité.

Être acteur de la prévention des risques de l'entrepreneur

pour notre CCI, c'est déjà, entre autres :

- 4 soutenir et accompagner l'action du Centre d'Information et de Prévention (CIP)
- 4 former les créateurs et repreneurs à la maîtrise de leur métier

NOTRE PLAN D'ACTION 2005-2009

pour être acteur de la prévention des risques

PRÉVENTION

Organiser un dispositif global de prévention des difficultés



Bernard Vassy, pilote du projet

Suivi : commission Création/reprise/transmission d'entreprise et Formation

"La prévention des difficultés des entreprises doit être une démarche pro-active, avec des outils concrets, allant du livret pratique des erreurs à ne pas commettre, à l'accompagnement et à la formation permettant d'anticiper et d'acquérir les bons réflexes, face aux difficultés et aux risques. Au-delà de ces outils, nous mettons en place un dispositif dédié dont le rôle sera d'identifier les jeunes entreprises sensibles et de les aider à passer le cap. **Objectif : réduire à 20 % le taux de mortalité des entreprises de moins de 5 ans.**"

- MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE SUIVI DE LA JEUNE ENTREPRISE
- PARTENARIATS AVEC LES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE, LES ORGANISMES SOCIAUX ET FISCAUX, POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
- PROGRAMME GLOBAL D'INFORMATION, DE DIAGNOSTIC, DE CONSEIL ET DE FORMATION
- COMMUNAUTÉ ECOBIZ DES JEUNES ENTREPRISES